

# COMPTE-RENDU de CONSEIL MUNICIPAL

## du 17 Juillet 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

**Etaient présents:** M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, L. LELONG, F. EVRAD, S.MULPAS, J. ERAMO

**Etaient absents représentés:** F. RICHE par D. PINCHON, S. RICARD par M-C HALLIER, X.PRIN par D. GARRÉ, B. BOITELLE par G. DEBEAUFORT

**Etaient absents excusés** P. TREFERT, D. NEVEUX

**Secrétaire de séance :** Gérard DEBEAUFORT

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 04 juin 2015.

### **1-Convention de partenariat avec la Société des engrais de Berry-au-Bac (DE-2015-33)**

Madame le Maire rappelle l'engagement donné par la Société des engrais de participer au financement des travaux de réfection du pont situé Rue de la Cote 108 à hauteur de 50% du coût des travaux et dans la limite de 70 000€.

Pour ce faire il convient de signer une convention avec la Société des engrais récapitulant l'objet de la convention, les conditions et le mode de règlement de la contribution.

Les membres du Conseil à l'unanimité **autorisent** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Société des engrais dans le cadre des travaux de réfection du pont de la Cote 108.

### **2-Demande d'adhésion des Communes de GUYENCOURT, VASSOGNE, OULCHES-LA-VALLÉE-FOULON, BOUFFIGNEREUX, MEURIVAL et JUMIGNY au Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents (DE-2015-34)**

Madame le Maire donne lecture de la délibération 2015 n°12 du 24 juin 2015 du Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents approuvant la demande d'adhésion des communes de GUYENCOURT, VASSOGNE, OULCHES-LA-VALLÉE-FOULON, BOUFFIGNEREUX, MEURIVAL et JUMIGNY.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision est notifiée à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat qui doivent statuer sur ce projet d'adhésion.

Madame le Maire interroge donc l'Assemblée qui **décide, à l'unanimité,**

**\*d'approuver l'adhésion** au Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents des Communes de **GUYENCOURT, VASSOGNE, OULCHES-LA-VALLÉE-FOULON, BOUFFIGNEREUX, MEURIVAL et JUMIGNY**

### **3-Décision modificative au BP 2015 Commune: Achat de matériel pour l'école (DE-2015-35)**

Après inventaire, il semble nécessaire d'acheter de nouvelles chaises et des nouveaux I-pad pour l'école communale.

Cet investissement n'ayant pas été prévu au budget il faut déplacer des fonds et pour ce faire voter une décision modificative comme suit

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
21312-48*	Bâtiments scolaires		-1 350
2183-17*	Matériel de bureau et informatique		+ 500
2184-17*	Mobilier		+ 850
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité cette décision modificative.

#### **4-Reconduction du contrat de prestation avec API** (DE-2015-36)

Le prix du repas reste inchangé soit 3.03€ TTC mais des frais de livraison de 10€ TTC pourront être facturés si moins de 40 repas sont livrés par semaine.

Les membres du Conseil autorisent Madame le Maire à signer l'avenant au contrat signé avec API pour la prestation de livraison des repas pour l'année scolaire 2015-2016.

#### **Questions diverses**

Différents **petits travaux** vont être effectués dans la **salle des fêtes**: les devis pour les alarmes incendie sont en cours. Les fenêtres coté Rue Vigneron seront désormais condamnées afin de limiter les nuisances sonores. La sécurité reste effective puisque seuls les exutoires s'ouvrent en cas de dégagement de fumées.

Pour la **fête de Noël**, un spectacle de marionnettes est retenu pour le 20 décembre. Le goûter sera toujours offert mais plus les jouets, la Commune ayant fait le choix d'offrir un spectacle à tous plutôt qu'un cadeau à certains. Ceci dit, le père Noël devrait quand même venir faire une visite aux enfants.

Conformément à la décision du Conseil Municipal de nouvelles prises seront posées Rue des Ecoles afin de brancher de **nouvelles décorations de Noël**. D'autre part, l'if au coin de l'église se verra coiffé de guirlandes lumineuses. Le devis pour la location des nouvelles décorations laisse apparaître une dépenses de 422€ par an pour l'illumination du village en période de Noël.

La Société Socotec a été retenue par la Communauté de la Champagne Picarde pour venir en aide aux Communes membres dans la rédaction de **l'Agenda d'accessibilité programmé** (Ad'ap) qui doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

L'Ad'ap doit regrouper une description du local, un état des lieux en matière d'accessibilité, un descriptif des travaux d'accessibilité envisagés, un planning de mise en œuvre des travaux (de 3 ans à 9 ans selon les cas), un engagement de financement.

Concernant Berry-au-Bac, l'église, l'école et la mairie font l'objet de cette étude.

**L'accueil des forains** pour la fête communale annuelle du 1er week end d'août se fera en mairie le samedi 31 juillet à 10h.

Des devis vont être demandés pour la **pose de volets roulants en maternelle** et le **changement de la porte de la bibliothèque**.

Sans pouvoir nous l'expliquer jusqu'à présent, EDF est venu procéder à la **coupure de l'éclairage public** au niveau du restaurant de la mairie. Madame le Maire enquête sur la question et va demander le rétablissement de la lumière à cet endroit.

**L'organigramme des serrures des bâtiments communaux** est en cours pour un coût total de 1500€ prévus au budget.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Marie-Christine HALLIER